

# / COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE COÛT DU NUCLÉAIRE

février 2014

## AUDITION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*LES SYNDICATS D'EDF, AUDITIONNÉS SUR LA SOUS-TRAITANCE DANS L'INDUSTRIE NUCLÉAIRE, OBTIENNENT D'ÊTRE ENTENDUS SUR L'ENSEMBLE DES QUESTIONS RELEVANT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE.*

Les quatre syndicats représentatifs d'EDF (FO, CGT, CFDT, CFE-CGC) ont été auditionnés jeudi 13 février 2014 par la Commission d'Enquête Parlementaire sur le coût du nucléaire, présidée par le député socialiste François BROTTE. Cette Commission a été voulue par les Verts et a comme rapporteur le député Vert Denis BAUPIN.

La délégation FO était composée de Jacky CHORIN, Secrétaire Fédéral, Denis CATTIAUX, Animateur métier pour la DPN, et Thierry FERRIER, représentant syndical au Comité Central d'Entreprise d'EDF.

FO n'est évidemment pas dupe de la volonté des Verts d'instrumentaliser une telle commission pour mener leur campagne contre le nucléaire. Les syndicats en général et FO en particulier ont considéré qu'ils devaient aborder l'ensemble des aspects du nucléaires, sans se limiter à la sous-traitance.



FO a fait remarquer que rien n'empêchait la renationalisation d'EDF. »

FO s'est donc prononcé lors de cette audition contre la fermeture de Fessenheim et pour la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires dès lors que l'Autorité de Sûreté Nucléaire l'y autorise. FO a en outre profité de cette audition pour exprimer son **opposition à tout projet de texte qui viserait à sortir l'hydraulique d'EDF**, tels que ceux cités dans la presse et prévoyant des sociétés d'économie mixte.

février 2014

« Les syndicats en général et FO en particulier ont considéré qu'ils devaient aborder l'ensemble des aspects nucléaires sans se limiter à la sous-traitance. »

FO Énergie et Mines a été invitée, comme les autres syndicats, à faire une déclaration liminaire sur le sujet de l'audition.

Sur le sujet fondamental de la sous-traitance, FO a rappelé sa revendication de réinternalisation d'un maximum d'activités, rappelé qu'un mouvement, bien qu'insuffisant, a récemment été engagé en ce sens suite notamment à un accord signé par FO à la DPI. FO Énergie et Mines a ensuite rappelé poursuivre le travail avec sa Confédération pour **promouvoir la négociation d'un accord collectif avec les fédérations concernées, visant l'amélioration de la situation des prestataires.**

Nous avons ensuite débattu de sujets dépassant le sujet de la sous-traitance nucléaire.

Notre demande de renationalisation d'EDF n'est pas restée sans réaction : le député BAUPIN a en particulier demandé le positionnement des autres organisations syndicales sur le sujet.

Pas de réponse de la CFE-CGC qui a indiqué ne pas être mandatée, la CFDT, que la loi permettait de descendre à 70 % de capitaux publics. Quant à la CGT, elle a indiqué qu'il ne pouvait y avoir de renationalisation dans un contexte de concurrence, mais qu'elle défend le concept de pôle public de l'énergie. FO a fait remarquer que rien n'empêchait la renationalisation d'EDF et qu'au contraire, la place prédominante du nucléaire le justifie encore plus. FO a mis en garde sur la notion de pôle public qui peut être lue comme permettant 49 % de capitaux privés, ce qui correspond précisément aux projets de société d'économie mixte hydraulique que nous combattons.

« FO a rappelé sa revendication de réinternalisation d'un maximum d'activités. »

Devant la densité des échanges, le Président BROTTES a indiqué qu'il convoquerait les confédérations représentatives sur le sujet plus global du coût du nucléaire.

*Vous pouvez consulter sur notre site, dans notre « médiathèque », l'intégralité des débats et nos interventions en particulier.*

# COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE COÛT DU NUCLÉAIRE

## DÉCLARATION LIMINAIRE FO

février 2014

Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les Députés,

En préalable, FO Énergie et Mines tient à rappeler que nous avons toujours été en faveur de l'énergie nucléaire dès lors qu'elle est régie par des règles de sûreté exigeantes, qu'elle reste gérée par des entreprises publiques, qu'elle contribue à la protection du pouvoir d'achat des ménages et l'emploi dans les entreprises au travers d'un prix du kWh parmi les moins chers d'Europe et que les salariés y travaillant bénéficient d'une protection sociale de haut niveau.

Nous profitons donc de cette intervention pour rappeler que pour nous, le nucléaire est une énergie d'avenir, que nous sommes en faveur de la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires dès lors qu'elle est autorisée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et réitérons notre opposition à la volonté gouvernementale de vouloir fermer la centrale de Fessenheim ainsi qu'à celle de plafonner pour des raisons politiques la part du nucléaire dans le mix électrique.

Nous profitons aussi de cette déclaration pour exprimer également notre opposition aux propositions qui circulent en ce qui concerne la création de sociétés d'économie mixte dans l'hydraulique qui suscitent l'hostilité légitime du personnel d'EDF.

S'agissant maintenant du sujet sur lequel vous nous auditionnez, FO Énergie et Mines tient à rappeler deux éléments à nos yeux fondamentaux.

1. Premier élément, la décision pour EDF de sous-traiter telle ou telle partie d'activité de l'entreprise relève du choix de l'employeur après consultation – et non l'accord – des Institutions Représentatives du Personnel. Cette augmentation importante que l'on constate de la part de la sous-traitance ne concerne d'ailleurs pas que le nucléaire (il y a aussi beaucoup de personnels prestataires dans la partie commerciale et dans l'informatique), mais il est vrai que l'impact que cette sous-traitance revêt dans le nucléaire, du fait de la spécificité de cette activité, a entraîné dès l'origine de vives réactions syndicales, notamment de FO.

Nous considérons, en effet, que la part de la sous-traitance dans cette activité doit être réduite et nous n'avons eu de cesse de nous battre pour la réinternalisation au sein d'EDF d'un maximum d'activités et donc d'intégrer au statut des IEG le plus grand nombre de prestataires. Nous notons que nous commençons à être entendus puisqu'EDF a embauché un certain nombre de salariés (robinetiers, responsables de zones, coordonnateurs, planificateurs...) pour conserver des compétences en ces domaines importants.

Nous revendiquons que cette évolution soit résolument poursuivie et nous rappelons que l'État, étant actionnaire à 84 %, a son mot à dire dans ce débat même si jusqu'à présent, cette évolution s'est déroulée sans qu'il ne se soit beaucoup manifesté.

Pire, dans la mesure où l'État, à travers Bercy, continue d'exiger de l'entreprise et donc des travailleurs une part aussi conséquente de dividendes et où on entend dire

2. Le second élément que nous voulons souligner est le suivant :

Même si syndicalement, FO Énergie et Mines ne couvre que les salariés soumis au statut des IEG, nous sommes depuis toujours engagés aux côtés de notre Confédération et des autres fédérations FO concernées pour contribuer à une amélioration de la situation sociale des prestataires.

C'est ainsi que nous participons activement aux travaux du Comité Stratégique de la Filière Nucléaire (CSFN) dont la Confédération avait demandé et obtenu la création ainsi qu'à divers groupes de travail et en particulier au Comité d'Orientation sur les Facteurs Sociaux, Organisationnels et Humains créé par l'ASN.

À cet égard, nous rappelons que Jean-Claude MAILLY, Secrétaire Général de notre Confédération, avait écrit dès juin 2012 un courrier au Premier Ministre revendiquant la négociation sous l'égide du Gouvernement d'un accord collectif améliorant les droits, les garanties et les conditions de travail

qu'il pourrait s'engager dans une nouvelle dilution de son capital, c'est encore cette même logique financière qu'il impose à l'entreprise. Nous rejetons cette éventualité et continuons à revendiquer à l'inverse la renationalisation d'EDF, ceci dans l'intérêt du service public, mais aussi de l'ensemble des salariés du secteur, qu'ils soient d'EDF ou prestataires.

des travailleurs du nucléaire. De notre point de vue, le cahier des charges social qui est intégré dans les appels d'offres des donneurs d'ordre marque une évolution, mais il ne s'agit pas d'un accord négocié entre employeurs et syndicats et il ne produit donc pas les mêmes effets juridiques.

Un premier pas a été franchi en ce qui concerne la seule Division Production Nucléaire d'EDF SA avec l'accord du 2 août 2013 intitulé « Une ambition sociale pour le projet industriel du parc nucléaire » que FO Énergie et Mines a signé. Cet accord contractualise pour cette division le cahier des charges social du CSFN en y ajoutant des éléments supplémentaires de reprise du personnel en cas de perte de marché. Mais cela ne concerne pas tous les donneurs d'ordre et il ne s'agit que d'un premier pas qui doit connaître des prolongements.

Tels sont les premiers éléments de positionnement que nous souhaitons porter à votre attention pour introduire cette table ronde.